



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 décembre 2022 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Mesdames les conseillères Camille Joli-Coeur et Karine Laramée ont motivé leur absence.

La séance est ouverte à 20 h.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- monsieur Richard Sergerie, décédé le 31 octobre à l'âge de 83 ans;
- madame Brigitte Fortin, mère de Jean-François Savard et belle-mère de la conseillère Karine Laramée, décédée le 4 novembre à l'âge de 69 ans;
- madame Gerarda Van Rooy (née Van Doorn), décédée le 13 novembre à l'âge de 90 ans;
- monsieur Jacques Mousseau, décédé le 17 novembre à l'âge de 77 ans;
- madame Ginette Baribeau, décédée le 21 novembre à l'âge de 70 ans;
- monsieur Serge Landry, décédé le 23 novembre à l'âge de 66 ans;
- madame Louise Lajeunesse, décédée le 3 décembre à l'âge de 80 ans;
- monsieur Jacques Mc Carthy, décédé le 3 décembre à l'âge de 83 ans;
- monsieur Marc-André Desnoyers, conjoint de madame Arianne Collin, attachée politique de monsieur Luc Désilets, député de la circonscription Rivière-des-Mille-Îles, décédé le 31 octobre à l'âge de 36 ans;
- madame Josée St-Amour, ancienne employée au Service des loisirs de la Ville, décédée le 13 novembre à l'âge de 66 ans;
- monsieur Stéphane Marcotte, chef de division - génie, ayant cumulé plus de 34 années au Service du génie de la Ville de Boisbriand, décédé le 1^{er} décembre à l'âge de 58 ans;

2022-12-608
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2022-12-609
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES - 19 À 21, RUE DE GALAIS - ZONE R-2 140 - DOSSIER 2209-
DM-480

Le conseiller Simon Sesto Cifola, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment situé aux 19 à 21, rue de Galais sur le lot 3 005 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 140.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à se prononcer sur cette demande et à poser des questions. Aucune personne ne demande à être entendue, aucune opposition à la demande n'est présentée.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'établir à 6,78 mètres la marge avant minimale entre le bâtiment situé aux 19 à 21, rue de Galais et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,22 mètre, soit 3,14 % inférieure à la marge avant minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-2 140.

D'établir à 2,02 mètres la marge latérale sud-ouest minimale entre ce bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,98 mètre, soit 32,67 % inférieure à la marge latérale minimale de 3,5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

D'établir à 5,39 mètres le total minimal des marges latérales entre ce bâtiment et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,61 mètre, soit 10,17 % inférieure au total minimal des marges latérales de 6 mètres prescrit à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

La décision du conseil s'appuie sur les critères suivants :

1. la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme car l'usage de la propriété est conforme à l'affectation résidentielle de catégorie 1 établie dans ce secteur;
2. l'application du règlement pour lequel on demande des dérogations, a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande les dérogations car elle nécessiterait la démolition du bâtiment afin de régulariser les marges;
3. le faible pourcentage des dérogations leur confère un caractère mineur;
4. les travaux dérogatoires ont été effectués de bonne foi basés sur le permis de construction délivré;
5. les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
6. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;
7. les dérogations n'ont pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;
8. les dérogations n'ont pas pour effet de porter atteinte à la qualité de l'environnement;
9. les dérogations n'ont pas pour effet de porter atteinte au bien-être général.

Adoptée

**2022-12-610
PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022 tel que soumis.

Adoptée

**2022-12-611
RÈGLEMENT RV-1476-8 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT**

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1476-8 modifiant le Règlement RV-1476 sur le programme de crédit de taxes à l'égard des immeubles situés dans les parcs industriels de la municipalité.

Le projet de règlement est déposé.

2022-12-612
RÈGLEMENT RV-1718 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jean-François Hecq donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1718 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023.

Le projet de règlement est déposé.

2022-12-613
RÈGLEMENT RV-1719 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1719 sur la contribution au financement des services d'eau, d'égout et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2023.

Le projet de règlement est déposé.

2022-12-614
RÈGLEMENT RV-1720 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1720 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2023.

Le projet de règlement est déposé.

2022-12-615
RÈGLEMENT RV-1721 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Simon Sesto Cifola donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1721 prévoyant l'établissement de plans et devis de travaux de mise à niveau du système de traitement des boues à l'usine d'épuration et décrétant un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

2022-12-616
RÈGLEMENT RV-1722 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1722 prévoyant l'établissement de plans et devis de travaux de remplacement du dégrilleur et du collecteur à l'entrée de l'usine d'épuration et décrétant un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

2022-12-617
RÈGLEMENT RV-1725 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1725 abrogeant le Règlement RV-1668.

Le projet de règlement est déposé.

2022-12-618
RÈGLEMENT RV-1726 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jean-François Hecq donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1726 décrétant des travaux d'aménagement d'une voie de refuge sur la rue Montcalm et des travaux de drainage, fondation et pavage sur la terrasse Filion et leur financement par emprunt.

Le projet de règlement est déposé.

2022-12-619
DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 7 octobre au 10 novembre 2022.

Adoptée

2022-12-620
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - OCTOBRE 2022

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022 montrant un total des activités de 4 540 588,16 \$.

Adoptée

2022-12-621
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 10 novembre 2022 et révisée par le Service des finances le 24 novembre 2022, montrant un montant payable total de 1 344 435,86 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2022-12-622
TAUX D'INTÉRÊT EXIGIBLE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir le taux d'intérêt exigible sur tous les comptes en souffrance dus à la Ville, à 9 % par an à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée

2022-12-623
**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE-
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-PART**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prévoyant des revenus et dépenses de 27 727 381 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 7 310 093 \$ imputable au poste budgétaire 02 210 00 920.

Adoptée

2022-12-624
**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC DU DOMAINE VERT - PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2023 ET VERSEMENT DE LA QUOTE-PART**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023 de la Régie intermunicipale du parc du Domaine Vert prévoyant des revenus et dépenses de 2 373 223 \$.

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville au montant de 176 183,91 \$ imputable au poste budgétaire 02 792 01 920.

Adoptée

**2022-12-625
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE -
VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2023**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville à la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville au montant de 136 500 \$ pour l'exercice financier 2023, imputable au poste budgétaire 02 691 00 920.

Adoptée

**2022-12-626
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) - VERSEMENT
DE LA QUOTE-PART 2023**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal au montant de 654 987 \$ pour l'exercice financier 2023, imputable au poste budgétaire 02 629 00 998.

Adoptée

**2022-12-627
AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) -
VERSEMENT DE LA QUOTE-PART PROVISOIRE 2023**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le versement de la quote-part provisoire de la Ville à l'Autorité régionale de transport métropolitain au montant de 2 053 744 \$ pour l'exercice financier 2023, imputable au poste budgétaire 02 370 00 920.

Adoptée

**2022-12-628
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 DÉCEMBRE 2022 AU MONTANT DE
2 986 000 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un

montant total de 2 986 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
RV-1353	8 100 \$
RV-1450	26 900 \$
RV-1456	264 000 \$
RV-1484	28 300 \$
RV-1517	56 700 \$
RV-1331	297 600 \$
RV-1360	34 400 \$
RV-1373	923 100 \$
RV-1603	336 000 \$
RV-1621	330 000 \$
RV-1666	530 900 \$
RV-1681	150 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1450, RV-1456, RV-1484, RV-1517, RV-1603, RV-1621 et RV-1666, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

Que les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1^o les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 décembre 2022;

2^o les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;

3^o les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7);

4^o les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5^o CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6^o CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7° CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10421
206 BOUL LABELLE
STE THERESE, QC
J7E 2X7

8° que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros RV-1450, RV-1456, RV-1484, RV-1517, RV-1603, RV-1621 et RV-1666 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2022-12-629

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément aux dispositions des articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 comme suit :

Date	Heure
17 janvier 2023	19 h 30
7 février 2023	19 h 30
7 mars 2023	19 h 30
4 avril 2023	19 h 30
2 mai 2023	19 h 30
6 juin 2023	19 h 30
4 juillet 2023	19 h 30
15 août 2023	19 h 30
12 septembre 2023	19 h 30
3 octobre 2023	19 h 30
7 novembre 2023	19 h 30
5 décembre 2023	19 h 30

Adoptée

2022-12-630

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil conformément aux dispositions des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), à savoir :

MME CHRISTINE BEAUDETTE, mairesse
MME MAUDE WHITTOM, conseillère du district 1
M. SIMON SESTO CIFOLA, conseiller du district 2
MME CAMILLE JOLI-COEUR, conseillère du district 3
M. JONATHAN THIBAUT, conseiller du district 4
M. DANIEL KAESER, conseiller du district 5
MME KARINE LARAMÉE, conseillère du district 6
M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, conseiller du district 7
MME LORI DOUCET, conseillère du district 8

DE transmettre un avis du présent dépôt à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

2022-12-631

REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - RÈGLEMENT RV-1706

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt par la greffière d'une copie du Registre des déclarations des membres du conseil municipal pour l'année 2022, en application de l'article 9 du Règlement RV-1706 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2021.

Adoptée

2022-12-632

GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt par le directeur général du rapport annuel préparé le 23 novembre 2022 sur la mise en oeuvre du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle et sur l'opportunité de le modifier.

Adoptée

2022-12-633

SOUSSIONS - TRAVAUX D'ÉLAGAGE, HAUBANAGE OU ABATTAGE D'ARBRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2024 - CONTRAT 2022-1983

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Arboriculture Dumoulin inc. 1145, avenue Garden Mascouche (Québec) J7L 0A5	Prix soumis : 205 213,13 \$ Prix révisé : 204 965,93 \$
Arboplus inc. 14 165, rue Gabrielle-Roy Mirabel (Québec) J7J 0E2	279 676,69 \$
Coupes Forexpert inc. 170, rue des Sarcelles St-Colomban (Québec) J5K 2B9	290 599,31 \$
Arbre NB inc. 259, chemin de Joliette Lanoraie (Québec) J0K 1E0	296 054,01 \$
Élagage Prestige inc. A-402, boulevard Petit-Cap Gaspé (Québec) G4X 4L2	301 671,40 \$
Service d'arbres Royal inc. 16, avenue Phillips Senneville (Québec) H9X 3X9	317 183,75 \$
Arbo-Design inc. 208, montée Dumais Terrebonne (Québec) J6W 5X1	Prix soumis : 344 508,79 \$ Prix révisé : 338 481,80 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 17 novembre 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 10 novembre 2022.

D'accepter l'offre de Arboplus inc. au montant de 279 676,69 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux d'élagage, haubanage ou abattage d'arbres pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 – Contrat 2022-1983.

Adoptée

2022-12-634

SOUMISSIONS - COLLECTE DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - CONTRAT 2022-1984

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la collecte des boues de l'usine d'épuration, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Waste Connexions of Canada inc. 4141, boulevard de la Grande-Allée Boisbriand (Québec) J7H 1M7	536 585,69 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 29 novembre 2022;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 21 novembre 2022.

D'accepter l'offre de Waste Connexions of Canada inc. au montant de 536 585,69 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour la collecte des boues de l'usine d'épuration – Contrat 2022-1984.

D'approprier au surplus libre accumulé la somme de 40 384 \$.

Adoptée

2022-12-635

SOUMISSIONS - FOURNITURE D'UN NEUTRALISANT D'ODEURS À L'USINE D'ÉPURATION - 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2025 - CONTRAT 2022-1985

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la fourniture d'un neutralisant d'odeurs à l'usine d'épuration pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
PR'eautech, Instrumentation et Odeurs inc. 2070, chemin des Patriotes Richelieu (Québec) J3L 6M1	66 298,26 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 29 novembre 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 21 novembre 2022.

De rejeter la soumission reçue pour la fourniture d'un neutralisant d'odeurs à l'usine d'épuration et d'autoriser le Service du génie à reprendre le processus de sollicitation de marché.

Adoptée

2022-12-636
OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION D'UNE FOURGONNETTE UTILITAIRE ÉLECTRIQUE - CONTRAT 2022-1987

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire électrique;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 4 novembre 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter l'offre de « Joliette Ford Lincoln / Automobiles PM St-Jean inc. » au montant de 95 710,94 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire électrique - Contrat 2022-1987.

Adoptée

2022-12-637
OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION D'UNE FOURGONNETTE UTILITAIRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS - CONTRAT 2022-1991

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire pour le Service des loisirs;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 23 novembre 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accepter l'offre de « Joliette Ford Lincoln / Automobiles PM St-Jean inc. » au montant de 79 620,14 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire pour le Service des loisirs - Contrat 2022-1991.

Adoptée

2022-12-638
OFFRE DE SERVICES - SOUTIEN ET ENTRETIEN DES LOGICIELS DE PG SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2023 - SIGNATURE DU CONTRAT - CONTRAT 2022-1994

ATTENDU que la Ville souhaite reconduire le contrat de soutien et d'entretien des logiciels d'applications municipales avec PG Solutions inc.;

ATTENDU que les dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) exemptent le contrat du processus d'appel d'offres;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accepter l'offre de PG Solutions inc. au montant de 183 526,54 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat d'entretien et de soutien de ses logiciels d'applications municipales pour l'année 2023.

D'approuver le projet de contrat soumis et d'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-12-639
CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général sur les contrats actifs au 30 septembre 2022 octroyés par le conseil municipal, conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

2022-12-640

DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES PRÉSENTÉE PAR L'ORGANISME MAISON PARENFAANT DES BASSES-LAURENTIDES INC. - 183, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

ATTENDU qu'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières a été soumise à la Commission municipale du Québec par l'organisme Maison Parenfant des Basses-Laurentides inc. (N/Réf: CMQ-69247-001);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

ATTENDU que cette demande vise à accorder à l'organisme mentionné ci-haut une exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 183, chemin de la Grande-Côte et dont il est le seul utilisateur;

ATTENDU que les activités de cet organisme sont conformes à la réglementation municipale;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la demande présentée à la Commission municipale du Québec par l'organisme Maison Parenfant des Basses-Laurentides inc, aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 183, chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

2022-12-641

RÉCUPÉRATION DE MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS À DOMICILE ET GESTION ENVIRONNEMENTALE DES HALOCARBURES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC L'ORGANISME GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme Grenier populaire des Basses-Laurentides ayant trait à la récupération à domicile des meubles et électroménagers, incluant la gestion des halocarbures, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024, pour un montant maximal de 10 000 \$.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-12-642

SOCCER - SIGNATURE D'UN ADDENDA À L'ENTENTE 2020-2024

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'addenda à l'entente convenue avec le Club de soccer de la Seigneurie et les Villes de Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les Municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Oka et Saint-Placide afin d'apporter des modifications aux annexes A « plateaux intérieurs », B « plateaux extérieurs » et C « subventions » et ajouter une annexe D portant sur les frais d'infrastructures pour les non-résidents.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-12-643

RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA CÔTE NORD À L'INTERSECTION DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ENGAGEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC

ATTENDU que le promoteur Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C. s'est engagé à assumer le coût de conception et de réalisation du projet de réaménagement du chemin de la Côte Nord à l'intersection de la rue Jean-Claude-Langlois aux termes de l'entente relative à des travaux municipaux 1052 P-74 signée le 9 décembre 2021;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De s'engager auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec à assumer le coût des activités liées au projet de réaménagement du chemin de la Côte Nord à l'intersection de la rue Jean-Claude-Langlois.

De remplacer la résolution 2022-04-191 par la présente résolution.

Adoptée

2022-12-644

ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR 1052 P-67 - CONSTRUCTION DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS TRONÇON I - MODIFICATION DES GARANTIES FINANCIÈRES

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier comme suit les garanties financières reçues du promoteur dans le cadre de l'addenda #1 du protocole d'entente 1052 P-67 portant sur les travaux

de construction de la Jean-Claude-Langlois tronçon I, afin de refléter l'avancement des travaux et la mise à jour de l'estimation du coût des travaux pour le réaménagement du chemin de la Côte Nord :

- 50 000 \$ pour la correction des déficiences des travaux de services municipaux de la rue Jean-Claude-Langlois tronçon I;

- 800 000 \$ pour les travaux de pavage, bordure et éclairage de la rue Jean-Claude-Langlois tronçon I;

- 1 330 000\$ pour les travaux de réaménagement du chemin de la Côte Nord;

- 86 000 \$ pour les travaux de construction de la station de surpression.

Adoptée

2022-12-645

AUTORISATION D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2027 EMPRISE DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - PARTIE DU LOT 3 009 829 - BOUTIQUE OPTION

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public à 2837358 Canada Inc. (Boutique Option) lui permettant d'occuper une partie du lot 3 009 829 du cadastre du Québec pour l'installation et le maintien d'une enseigne publicitaire de la bâtisse commerciale située au 120, chemin de la Grande-Côte, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, pour un montant annuel de 16,30 \$ plus toutes les taxes applicables, indexable annuellement.

D'approuver les modalités prévues au projet d'autorisation soumis.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-12-646

ACQUISITION DES LOTS 2 502 485 ET 2 674 422 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN DE LA CÔTE SUD) ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De consentir à la vente par mesdames Mireille Bissonnette, Lise Bissonnette ainsi que messieurs Ronald Bissonnette et Léopold Bissonnette à la Ville des lots 2 502 485 et 2 674 422 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative

de 1012 mètres carrés, conformément aux termes et conditions de la promesse de vente signée le 19 octobre 2022.

D'approprier à cette fin la somme de 1 575 \$ au surplus libre accumulé.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-12-647
OFFRE DE MANDAT ALIMENTAIRE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser le Service des loisirs à offrir à ses organismes reconnus conformément à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, la possibilité de déposer une offre de mandat alimentaire en fonction des demandes annuelles du Service des loisirs et selon le cadre de gestion établi pour les événements suivants :

- Bingo intergénérationnel;
- Fête nationale;
- Beaux lundis d'été;
- Festival d'un air d'ici et d'ailleurs;
- Patin libre spécial d'Halloween.

Adoptée

2022-12-648
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - VENTE ET CONSOMMATION DE DENRÉES ET DE BOISSONS ALCOOLISÉES - FÊTE DE L'HIVER 2023

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser la vente de denrées alimentaires lors de la Fête de l'hiver qui se tiendra au parc Derek-Aucoin le 4 février 2023 et autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à présenter une demande de permis de consommation et de vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour cet événement.

Adoptée

2022-12-649

AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - PRÉSENCE D'UN CAMION ALIMENTAIRE ET UTILISATION D'UN APPAREIL MOBILE DE CUISSON PORTATIF - FÊTE DE L'HIVER 2023

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à solliciter la présence d'un camion alimentaire de type « food truck » à l'occasion de la Fête de l'hiver 2023 qui se tiendra au parc Derek-Aucoin le 4 février 2023.

D'autoriser le Service des loisirs à faire usage d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre de type « barbecue » pour griller des aliments lors de cet événement.

Adoptée

2022-12-650

BIBLIOTHÈQUE DE BOISBRIAND - VENTE DE LIVRES USAGÉS EN 2023

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser la vente de livres usagés à la bibliothèque de Boisbriand aux périodes suivantes et d'en verser les profits aux bénéficiaires suivants, à savoir:

- du 10 au 19 mars 2023, au profit de l'organisme Services d'entraide Le Relais;
- le 3 juin 2023, dans le cadre de la journée « La biblio s'éclate » (une journée en extérieur), au profit de l'organisme Maison des mots des Basses-Laurentides, groupe d'alphabétisation populaire, partageant une mission commune à la bibliothèque;
- du 8 au 17 septembre 2023, au profit de l'organisme Maison Parenfant des Basses-Laurentides inc.;
- du 24 novembre au 3 décembre 2023, au profit de l'organisme Services d'entraide Le Relais.

Adoptée

2022-12-651

JOURNÉES DE LA CULTURE - ORGANISATION ET FINANCEMENT

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De verser la somme de 1 000 \$ par année à la ville organisatrice de l'événement conjoint des Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville « Journées de la culture » pour les années 2023 et 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée

2022-12-652

**TABLE ACTION CULTURE ET PATRIMOINE DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE - NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser un titulaire du poste de régisseur ou en son absence le titulaire du poste de directeur adjoint ou de directeur du Service des loisirs, à représenter de façon permanente la Ville de Boisbriand à la Table Action culture et patrimoine de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

2022-12-653

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - OCTOBRE 2022

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'octobre 2022 montrant un total mensuel de 1 221 455 \$ et un cumulatif annuel de 37 723 861 \$.

Adoptée

2022-12-654

**APPROBATION - DEMANDE D'APPROBATION DE PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET
D'ENSEIGNE MURALE DU COMMERCE ACUITIS - ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1^{er} novembre 2022 portant le numéro R-22-CU-4679, les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'enseigne murale pour le commerce ACUITIS à être érigé au 2850, promenade Saint-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation d'enseigne préparés par Groupe enseigne Dominion et datés du 23 septembre 2022.

Adoptée

2022-12-655

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) – USAGE À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – LOTS 3 444 488 ET 5 252 612 DU CADASTRE DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver la demande d'autorisation conformément à la recommandation du Service d'urbanisme, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 3 444 488 et 5 252 612 du cadastre du Québec pour le remplacement d'une conduite de gaz naturel par Énergir.

De confirmer qu'aucun autre endroit sur le territoire de la ville n'est disponible ou approprié et hors de la zone agricole pour satisfaire à la demande du projet.

De renoncer au délai de 30 jours prévus à l'article 60.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1).

La décision du conseil d'approuver la demande d'autorisation tient compte du fait que le lot 3 444 488 est en friche et situé en bordure d'autoroute et n'a pas de potentiel agricole et que le lot 5 252 612 sera utilisé temporairement, n'affectant pas à long terme son potentiel agricole.

Adoptée

2022-12-656

EMBAUCHE - SUPERVISEUR PLATEAUX SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS AU SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'embaucher monsieur Dominique Gravel au poste syndiqué régulier à temps complet de superviseur plateaux sportifs et récréatifs au Service des loisirs à compter du 10 janvier 2023.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

Adoptée

2022-12-657

EMBAUCHE - COORDONNATRICE LOISIRS AU SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBault

D'embaucher madame Bénédicte Cléroux au poste syndiqué régulier à temps complet de coordonnatrice loisirs au Service des loisirs à compter du 9 janvier 2023 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

Adoptée

2022-12-658

EMBAUCHE - POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'embaucher monsieur Adam Simpson au poste syndiqué régulier à temps complet de pompier au Service de sécurité incendie à compter du 23 janvier 2023 ou selon entente.

D'embaucher monsieur Yann Rivest au poste syndiqué régulier à temps complet de pompier au Service de sécurité incendie à compter du 23 janvier 2023 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service de sécurité incendie.

Adoptée

2022-12-659

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 79 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 79 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait aux responsabilités supplémentaires de madame Amélie Roy, coordonnatrice en urbanisme, en l'absence de la chef de division permis et inspections jusqu'à la date de retour en poste de cette dernière.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-12-660

PROJET PILOTE DE STATIONNEMENTS ALTERNATIFS POUR LES CITOYENS DU CROISSANT CORNO ET DE LA RUE PAPINEAU

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser, conformément à la recommandation du 9 novembre 2022 du comité des travaux publics et des infrastructures portant le numéro 2022-CTP-01, un

projet pilote de stationnements alternatifs avec vignettes pour les citoyens du croissant Corno et de la rue Papineau comme suit :

- 10 cases de stationnement au Centre de création pour les résidents du croissant Corno;
- 10 cases de stationnement au parc Pellerin (rue Péladeau) pour les résidents de la rue Papineau.

Adoptée

**2022-12-661
ACCREDITATION D'ORGANISME**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De confirmer l'accréditation de l'organisme « Ligue amicale de sports pour adultes » conformément à la politique de reconnaissance et de soutien des organismes mise à jour au 1^{er} janvier 2021.

Adoptée

**2022-12-662
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES ORGANISMES SPORTIFS**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder une subvention aux organismes sportifs locaux suivants pour la période de septembre 2022 à mars 2023:

- 24 372 \$ à l'Association de hockey mineur de Boisbriand / Sainte-Thérèse;
- 2 058 \$ à l'Association du sport et du plein air de Saint-Eustache (pour l'Association de ringuette Saint-Eustache / Boisbriand);
- 11 250 \$ à l'organisme Patinage des Mille-Îles.

Adoptée

2022-12-663

AIDE FINANCIÈRE - SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS - PANIERS DE NOËL 2022

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder un don à l'organisme Services d'entraide Le Relais au montant de 2 000 \$ pour la distribution de paniers de Noël, provenant des revenus générés par la récupération et le recyclage de métaux des employés du Service des travaux publics, imputable au poste budgétaire 02 420 50 991.

Adoptée

2022-12-664

AIDE FINANCIÈRE - SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS - GUIGNOLÉE ET PANIERS DE NOËL 2022

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une aide financière à l'organisme Services d'entraide Le Relais au montant de 3 000 \$ pour l'organisation de la Guignolée et la distribution de paniers de Noël 2022.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2022-12-665

AIDE FINANCIÈRE 2023 - FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder une aide financière au Fonds de l'athlète des Laurentides au montant de 807 \$ pour l'année 2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 08 291 01 000.

Adoptée

2022-12-666

AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES RÉSIDENTES ET RÉSIDENTS DE L'OMH DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accorder une aide financière à l'Association des résidentes et résidents de l'OMH de Boisbriand au montant de 450 \$ pour l'organisation de la fête de Noël 2022.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2022-12-667

ADHÉSION 2022-2023 - TÉLÉVISION DES BASSES-LAURENTIDES (TVBL)

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'organisme Télévision des Basses-Laurentides au montant de 150 \$ sans taxes applicables pour la période 2022-2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 08 291 01 000 en 2022 et 02 110 00 494 en 2023.

Adoptée

2022-12-668

APPUI À LA VILLE DE BOIS-DES-FILION – DOSSIER DU PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 19 AVEC VOIES RÉSERVÉES AU TRANSPORT COLLECTIF À BOIS-DES-FILION

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a entrepris la réalisation du projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif entre l'autoroute 440 à Laval et l'autoroute 640 à Bois-des-Filion, dans le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que ce projet constituera une infrastructure majeure et stratégique non seulement pour la Ville de Bois-des-Filion mais aussi pour toutes les villes environnantes et pour l'ensemble de la couronne nord de Montréal;

ATTENDU que ce projet était et demeure une opportunité pour une véritable planification intégrée entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et les villes directement concernées;

ATTENDU les demandes légitimes de la Ville de Bois-des-Filion pour garantir une insertion harmonieuse du projet dans le contexte urbain qui est le sien;

ATTENDU que la Ville de Bois-des-Filion a fait une demande d'intervention ministérielle dans le dossier de parachèvement de l'autoroute à Bois-des-Filion, pour mettre en place et garantir un véritable dialogue en vue de la recherche de solutions efficaces aux problèmes soulevés par la Ville de Bois-des-Filion;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'appuyer la Ville de Bois-des-Filion dans sa démarche auprès de la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, en vue de la recherche conjointe de solutions aux problèmes soulevés par la planification actuelle des

infrastructures autoroutières qui seront mises en place dans le territoire de la Ville de Bois-des-Filion;

D'inviter les équipes de conception et de planification du Ministère à faire preuve de sensibilité, d'ouverture et de respect des meilleures pratiques urbanistiques dans leurs interventions en milieu urbanisé;

De transmettre copie de la présente à la Ville de Bois-des-Filion, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au Ministre responsable de la région des Laurentides, au député du comté de Blainville, du comté de Groulx, du comté de Les Plaines et du comté de Terrebonne.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2022-12-669

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE lever la séance à 20 h 55.

Adoptée